

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

=====

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 28 juin, le conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines s'est réuni en salle du conseil, en Mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire en date du vendredi 21 juin 2024.

Étaient présents :

M. PALERMO Anthony - M. BEAUSOLEIL Marc - M^{me} DUBOISSET Jacqueline - M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques - M^{me} GIDEL Gwladys - M. GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - M^{me} HILLERE Maryvonne - M. JEROME Christian - M^{me} SIMONET Catherine - M^{me} CHEVILLARD Marlène - M^{me} LOURDIN Marie-Christine - M^{me} ROBIN Nathalie - M. LASSAUZET Bruno - M^{me} JEAN Pascale - M. PERESSE Sébastien - M. BOILOT Cédric - M. JOUHET Christian - M^{me} MERCIER Monique - M^{me} POUMEROL Caroline - M. AUZEL Jonathan

Étaient absents – excusés :

M^{me} PERRONIN Maryse (procuration donnée à M^{me} HILLERE Maryvonne) - M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M^{me} DUBOISSET Jacqueline) - M^{me} SAINTIGNY Julie (procuration donnée à M^{me} SIMONET Catherine) - M^{me} ROCHE Valérie (procuration donnée à M^{me} POUMEROL Caroline) - M. JAY Clément (procuration donnée à M^{me} MERCIER Monique)

Était absent :

M. RAVET Serge

M^{me} Pascale JEAN a été élue secrétaire de séance.

DCM 2024-03-33 : DEMANDE DE SUBVENTION "INGÉNIERIE TERRITORIALE" BANQUE DES TERRITOIRES - AMO RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA PISCINE MUNICIPALE

Après avoir rappelé que, dans le cadre de sa participation au dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD) formalisée par la signature d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) le 7 février 2023, la Commune a défini un programme d'actions comportant notamment une fiche-action consacrée à la rénovation énergétique des bâtiments publics à laquelle est intégré le projet de rénovation énergétique de la piscine municipale,

Après avoir présenté les avancées de l'étude préalable à la rénovation du centre aquatique, menée par le cabinet Symbieau Tech, qui montre l'intérêt de recourir à un Marché Global de Performance, défini à l'article L.2171-3 du Code de la commande publique, afin d'assurer l'atteinte d'objectifs ambitieux en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique pour cet équipement,

Après avoir souligné qu'il est nécessaire d'affermir les tranches optionnelles correspondant aux phases 5 et 6 du marché de prestations intellectuelles conclu avec Symbieau Tech pour réaliser une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) permettant d'accompagner la Commune dans la rédaction, la passation, et le suivi du Marché Global de Performance,

Monsieur le Maire précise que la Banque des Territoires propose aux collectivités lauréates de PVD une aide « Ingénierie territoriale » pour le cofinancement d'études et de prestations d'AMO relatives à leurs projets de revitalisation dans la limite de 50% du montant TTC de la prestation, au travers d'une enveloppe de 85 000€ par EPCI que les élus des quatre collectivités lauréates de PVD que sont Saint-Eloy-les-Mines, Saint-Gervais-d'Auvergne, Pionsat et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy ont décidé de diviser en 4 parts égales de 21 250€.

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal de solliciter, pour la mission d'AMO concernant la passation et le suivi d'un Marché Global de Performance dans le cadre de la rénovation énergétique de la piscine municipale, le concours de la Banque des Territoires au titre de l'aide « Ingénierie territoriale PVD », sur la base des éléments suivants :

Montant total de la mission d'AMO en € TTC	44 640 €
Subvention FNCCR – ACTEE sur la partie AMO <i>acquise</i>	3 000 €
Subvention Banque des Territoires – Ingénierie PVD <i>sollicitée</i>	21 250 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Solliciter, pour la mission d'AMO concernant la passation et le suivi d'un Marché Global de Performance dans le cadre de la rénovation énergétique de la piscine municipale, le concours de la Banque des Territoires au titre de l'aide « Ingénierie territoriale PVD », sur la base des éléments suivants :

Montant total de la mission d'AMO en € TTC	44 640 €
Subvention FNCCR – ACTEE sur la partie AMO	3 000 €

acquise

Subvention Banque des Territoires – Ingénierie PVD	21 250 €
--	----------

sollicitée

- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution des présentes décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie certifié conforme

Le Maire,



Anthony Palermo

